

NOMBRE DE PLACES

Promotion de 66 élèves et 15 en Contrat d'apprentissage

PERIODE D'INSCRIPTION ET RENTREE

- Rentrée le 01/09/2025
- Période d'inscription pour les candidats relevant du droit commun et de la Formation Professionnelle Continue (FPC) du 05/05/2025 au 10/06/2025
- Période d'inscription pour les candidats ASH qualifiés de la fonction publique hospitalière et les agents de service du 31/03/2025 au 25/04/2025
- Période d'inscription pour les candidats en parcours Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) pour validation des modules manquants suite au jury VAE du 05/05/2025 au 10/06/2025
- Période d'inscription pour les candidats en apprentissage (CFA) du 05/05/2025 au 10/06/2025

DUREE DE FORMATION EN PARCOURS COMPLET

- 11 mois (1540 heures)
- 770 heures de théorie
- 770 heures de pratique

PRE REQUIS

1. Avoir 17 ans au moins à la date d'entrée en formation
2. L'admission définitive est subordonnée à la production :
 - au plus tard, le premier jour de la rentrée, d'un certificat établi par un médecin agréé attestant que l'élève ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession ;
 - avant le jour de la première entrée en stage, d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.

SELECTION

Les formations conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant sont accessibles par les voies suivantes :

- 1° La formation initiale
 - 2° La Formation Professionnelle Continue
 - 3° La Validation des Acquis de l'Expérience professionnelle pour validation des modules manquants suite au jury VAE.
- Un minimum de 20 % des places autorisées par la Région est réservé aux candidats ASH qualifiés de la fonction publique hospitalière et les agents de service.

MODALITES D'EVALUATION DES BLOCS DE COMPETENCES

- évaluations des compétences en milieux professionnels
- études de situations
- évaluations comportant une pratique simulée
- Attestation de Formation aux Gestes d'Urgences de niveau 2

Lorsque les conditions de validation ne sont pas remplies à l'issue des épreuves de rattrapage, l'élève peut se réinscrire et suivre les enseignements des blocs de compétences non validés.

Une seule interruption de formation est possible sur la durée totale de la formation et ne peut excéder 3 ans durant lesquels l'apprenant conserve le bénéfice des notes obtenues. Il conserve pendant deux années supplémentaires le bénéfice des épreuves de sélection.

VALIDATION DU DIPLOME (Niveau 4)

Le Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant s'obtient par la validation de l'ensemble des blocs de compétences acquis en formation théorique et pratique et en milieu professionnel.

PERSPECTIVES APRES LE DIPLOME

Etre Aide-Soignant permet également d'évoluer professionnellement.

L'Aide-Soignant(e) peut accéder au Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture sous réserve d'une formation complémentaire.

Il peut aussi se spécialiser par le biais de formations certifiantes, assistant(e) de soins en gériatrie par exemple, ou devenir infirmier(e).

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La formation peut être accessible aux personnes nécessitant un aménagement spécifique, merci de prendre contact avec nos Référentes handicap afin de vous accueillir dans les meilleures conditions :

Référentes handicap : Marie-Laure COSTESEC (titulaire)
Martine PIQUE (suppléante)

OBJECTIFS

L'élève, afin de construire son identité professionnelle doit, progressivement au cours de sa formation :

- Acquérir et/ou approfondir des connaissances théoriques dans les domaines de l'hygiène, l'anatomie, la physiologie la communication, la législation, l'ergonomie grâce aux cours dispensés en Institut, à la recherche personnelle d'informations, aux échanges au sein de la promotion et des équipes de soins.
- Développer ses capacités d'observation et d'analyse des pratiques professionnelles en faisant des liens entre théorie et pratique.
- Acquérir des pratiques rigoureuses et réfléchies en hygiène hospitalière afin de s'inscrire dans la démarche de qualité des établissements et dans la lutte contre les infections nosocomiales.
- Apprendre et/ou développer les gestes et l'organisation des soins en respectant la sécurité, le confort, la pudeur des personnes prises en charge.
- Développer une communication verbale et non verbale, son sens de l'observation, sa capacité à accueillir le patient et son entourage.
- Apprendre et/ou développer ses connaissances du cadre législatif qui régit les fonctions d'aide-soignant(e), d'infirmier (ère) ainsi que les réglementations en matière de santé publique.
- Apprendre à transmettre les informations permettant d'assurer la continuité des soins.

11 COMPETENCES

BLOC DE COMPETENCES 1 : Accompagnement

1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les ajustements nécessaires

2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer

BLOC DE COMPETENCES 2 : Evaluation

3 - Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins

4 - Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne

5 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation

BLOC DE COMPETENCES 3 : Information

6 - Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage

7 - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels

BLOC DE COMPETENCES 4 : Entretien de l'environnement

8 - Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés

9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins

BLOC DE COMPETENCES 5 : Travail en équipe, qualité / gestion des risques

10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités

11 - Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques

LES STAGES

Pour un parcours complet, quatre périodes en milieu professionnel doivent être réalisées :

- Période A de 5 semaines
- Période B de 5 semaines
- Période C de 5 semaines
- Période D de 7 semaines : en fin de formation, période intégrative en milieu professionnel, correspondant au projet professionnel et/ou permettant le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences

L'ordre dans lequel les 3 périodes cliniques de 5 semaines sont réalisées est laissé à l'appréciation de l'équipe pédagogique.

Dans le cadre de la formation par la voie de l'apprentissage (CFA Sanitaire et Social Public, CFAHP), ces périodes sont effectuées au sein ou en dehors de la structure employeur et sont complétées par un exercice en milieu professionnel, dont l'objet est également de développer les compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

NOS INTERVENANTS

- Médecins.
- IDE, infirmiers spécialisés
- Aides-soignants
- Psychologues
- Diététiciens

MOYENS MIS A VOTRE DISPOSITION

- Salles de travaux pratiques
- Salle de simulation
- Centre De Ressources Documentaires

METHODES PEDAGOGIQUES

- Cours Magistraux (en présentiel ou à distance)
- Travaux Pratiques
- Travaux Dirigés
- Travaux Personnels Guidés
- Travaux de groupe et de séances d'apprentissage pratiques et gestuels
- Simulation en santé
- Auto-évaluation par le biais de quiz d'intégration des connaissances.

 Centre Hospitalier de Narbonne des Carrières à la Méditerranée INSTITUT DE FORMATION AIDE-SOIGNANT	FORMATION D'AIDE-SOIGNANT(E) DELIVRANT UN DIPLÔME D'ETAT D'AIDE-SOIGNANT(E) N° RNCP : 35830 Ministère de la Santé Echéance : 1^{er} septembre 2025	Mise à jour 04/02/2025
--	--	---

Taux d'obtention du diplôme d'Etat 2024 Session juillet 2024 : 97,22 % (36 candidats présentés au DE)	Taux d'insertion connu au moment de la diplomation de juillet 2024 62,85 % (22 sur 35 diplômés)	Indice de satisfaction 2023-2024 4 / 5 (71 répondants sur 79)
Taux d'interruption 2023 – 2024 7,59 % (6 sur 79 apprenants) Principales raisons : - Médicales - Personnelle - Mutation sortante	Taux d'abandon 2023 – 2024 1,26 % (1 sur 79 apprenants) Principales raisons : - Médicales - Réorientation professionnelle	Taux de rupture des alternants 2023 -2024 : 20 % (3 sur 15 alternants)
Lien référentiel et Arrêtés de formation - Arrêté du 07/04/2020 modifié relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant https://www.le-gifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000041789610/ - Arrêté du 10/06/2021 modifié relatif à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux modifié https://www.le-gifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043646160	Contact informations : Tél. : 04.68.42.66.11. Email : ifsi@ch-narbonne.fr Site Internet : www.ch-narbonne.fr	Référent Laïcité : Aurélie LAHAYE Référents Handicap : Marie-Laure COSTESEC Martine PIQUE
Notre Valeur Ajoutée		
— Accompagnement individualisé à la réussite des Elèves — Délivrance de l'attestation « acteur » PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Professionnelle)		
Financement de la formation		
Des possibilités de prise en charge existent selon la situation de chacun : Conseil Régional : https://www.laregion.fr OPCO, Pôle emploi...		
Tarif		
7 500 Euros (Cursus complet)		